



Valorisation des *BSPCE* : Méthodes et utilité



Réforme fiscale de mars 2024 sur les *BSPCE*

En mars 2024, une réforme fiscale attendue a été introduite, permettant d'appliquer une décôte sur le prix d'exercice des BSPCE. Cette modification fiscale offre une opportunité pour les dirigeants d'entreprises de croissance de revoir leurs plans de BSPCE à des conditions plus avantageuses pour les bénéficiaires, reflétant une baisse de valorisation potentielle de leur entreprise.



Modes de *valorisation* *des BSPCE*

La valorisation des BSPCE se divise en deux composantes principales :

Valorisation du sous-jacent (entreprise) :

Cette évaluation utilise des méthodes telles que le DCF et l'approche des transactions comparables pour déterminer la valeur actuelle de l'entreprise.

Valorisation de l'option (BSPCE) :

Utilise généralement la méthode de Black-Scholes pour évaluer l'option de souscription elle-même, en prenant en compte des variables comme le prix actuel de l'action, le prix d'exercice, la volatilité du marché, et le temps restant jusqu'à l'expiration.



Valorisation simplifiée d'une option (modèle de *Black-Scholes*)

Pour valoriser une option de manière simplifiée :

Prix actuel de l'actif :

Le prix actuel sur le marché.

Prix d'exercice :

Le prix auquel l'option permet d'acheter l'actif dans le futur.

Taux d'intérêt sans risque :

Le rendement d'un investissement sans risque par rapport à l'option.

Temps restant :

Plus il y a de temps avant l'expiration, plus l'option a de valeur.

Volatilité :

Indique à quel point le prix de l'actif peut varier, influençant ainsi la valeur de l'option.

Black-Scholes ne fixe pas le prix d'exercice mais offre un moyen de calculer la valeur d'une option, en tenant compte des conditions du marché et des spécificités de l'option. Le modèle peut être utilisé pour calculer une valeur théorique de ces BSPCE, donnant ainsi une indication sur le "prix juste" de l'option à ce moment.



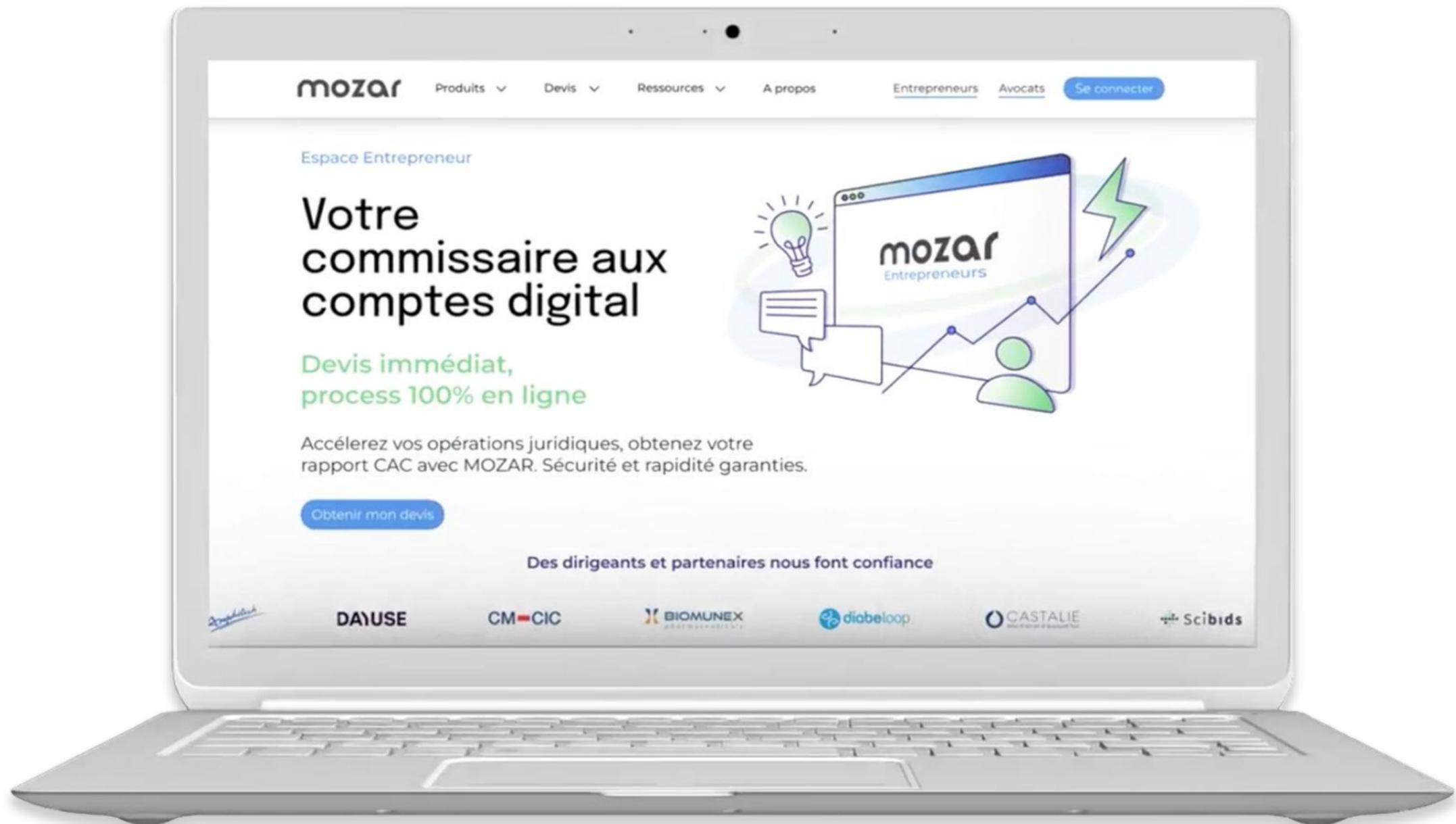
Un exemple d'utilisation de *Black & Scholes*

Prenons le cas où un salarié sait que son BSPCE a une valeur théorique de 6.5 euros. Il peut exercer son option à 25 euros et vendre ensuite l'action à 30 euros.

L'employé peut comparer la valeur économique actuelle de l'option (6.5 euros) avec le gain immédiat de 5 euros pour décider s'il est plus avantageux d'attendre.

Si les perspectives du marché sont favorables (croissance du PIB, mouvements boursiers ...), il peut être plus judicieux d'attendre et de bénéficier d'une augmentation potentielle du prix de l'action, maximisant ainsi le bénéfice lors de l'exercice de l'option.

mozar



Avec mozar.io, choisissez un commissaire aux comptes qui combine expertise et rapidité.

 www.mozar.io